



COMMUNE DE PORT-LOUIS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Création d'un emploi permanent d'assistant principal de 2^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques et d'un brigadier-chef principal de police municipale

Délibération N°PLV 21-05-40

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit mai, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 21 mai 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19.

M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

25 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie- Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry
Mme ROQUES Yvelise	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise
M. LAUJIN Dominique	M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique	M. THOMET Olivier
Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
Mme MEKEL Alexina	M. EDWIGE Charly	M. MARIE-CLAIRE Jacques
M. TOLA Michel		

4 élus étaient absents excusés :

M. SINNAN-RAGAVA Guy	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
Mme MALBOROUGT Reinette		

3 élus étaient représentés :

- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représenté par M. MARIE-CLAIRE
- Mme MALBOROUGT Reinette représentée par M. EDWIGE Charly

Monsieur Anselme GUSTAVE, 2ème adjoint au maire, expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire rappelle que par jugement du tribunal administratif en date du 13 octobre 2020, le contrat portant recrutement de la Directrice contractuelle de la médiathèque Yvon LEBORGNE pour une durée de 3 ans a été jugé illégal et annulé.

Il convient désormais de créer un emploi permanent d'assistant principal de 2^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet (emploi de catégorie B).

Par ailleurs, la Commune de Port-Louis entend renforcer son effectif de policiers municipaux pour répondre à son besoin d'une police de proximité visible, efficace, crédible, qui doit mener à bien la politique sécuritaire préventive et répressive attendue dans une Commune littorale et balnéaire.

Il convient donc également de créer un emploi permanent de Brigadier-chef principal de police municipale à temps complet (emploi de catégorie C).

Ainsi,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34

Vu le tableau des emplois

Considérant, la nécessité de pourvoir l'emploi vacant de responsable de la médiathèque et des actions culturelles ;

Considérant la nécessité de disposer d'un emploi permanent de chef de police municipale à temps complet ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à la majorité (6 abstentions).

DECIDE :

Article 1 : de créer un emploi permanent à temps complet d'assistant principal de 2^{ème} classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Article 2 : de créer un emploi permanent à temps complet de brigadier-chef principal de police municipale

Article 3 : de modifier en conséquence le tableau des emplois ci-annexé

Article 4 : d'inscrire au chapitre 012 du budget les crédits correspondants



Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 28 mai 2021

Le Maire,
Jean-Marie HUBERT

Publiée le : 28.05.2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

TABLEAU DES EFFECTIFS

délibération n° PLV 21-05-40 du 28 mai 2021

COURRIER ARRIVÉ LE:
08 JUN 2021
SPRELECTURE DE POINTE-À-PITRE

GRADES ou Emplois (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Non Titulaires	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS								
Directeur Général des Services	A	1	0	1	1	0	1	
Sous Total		1	0	1	1	0	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché principal	A	2	0	2	2	0	2	
Attaché territorial	A	2	0	2	0	0	0	
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	0	0	0	
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	2	0	2	1	0	1	
Rédacteur	B	2	0	2	1	0	1	
Adjoint administratif Principal de 1ère Classe	C	4	0	4	1	0	1	
Adjoint administratif Principal de 2ème Classe	C	17	0	17	13	0	13	
Adjoint administratif territorial	C	15	0	15	8	0,00	8,00	
Sous Total		45	0	45	24	0,00	24,00	
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0	
Technicien principal de 2ème cl	B	1	0	1	1	0	1	
Technicien	B	1	0	1	0	0	0	
Agent de Maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1	
Agent de Maîtrise	C	1	0	1	0	0	0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	2	0	0	0	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	15	0	15	13	0	13	
Adjoint technique territorial	C	8	0	8	4	4,00	8,00	
Sous Total		30	0	30	26,09	4,00	30,09	
Sous Total								
		30	41	71	40,86	4,00	44,86	

GRADES ou Emplois (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPB (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Non Titulaires	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
ATSEM Principal de 2ème classe	C	5	1	6	5	0	5
Sous Total		5	1	6	5	0	5
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Sous Total		0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE							
Sous Total		0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE							
Sous Total		0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE							
Sous Total		0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire	A	1	0	1	0	0	0,00
Assistant principal de 2ème classe de	B	1		1			
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint territorial du Patrimoine	C	2	0	2	2	0	2
Sous Total		8	0	8	4	0	4,00

GRADES ou Emplois (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Non Titulaires	TOTAL	
FILIERE ANIMATION								
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2ème	C	1	1	2	1,86	0	0	1,86
Adjoint territorial d'Animation	C	3	28	31	11,97	0	0	11,97
Sous Total		4	29	33	13,83	0	0	13,83
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Chef de service Police municipale	B	1	0	1	0	0	0	0
Brigadier-chef principal	C	1		1				
Gardien - Brigadier	C	3	0	3	3	0	0	3
Sous Total		4	0	4	3	0	0	3
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		97	71	168	91,69	4,00	0	95,69
AUTRES (Emplois Non Permanents)								
Collaborateur de Cabinet				1	0	1	1	1
Sous Total				1	0	1	1	1
Saisonniers						22,06		22,06
Sous Total				0	0	22,06	0	22,06
Emplois Aides - Contrat d'Unique d'Insertion					0	0	0	0
Emplois Aides - Emploi d'Avenir					0	0	0	0
Emplois Aides - Parcours Emploi					0	0,00	0,00	0,00
Sous Total				0	0	0,00	0,00	0,00
Apprentis					0	1	1	1
Sous Total				0	0	1	1	1
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS				0	0	24,06	24,06	24,06
TOTAL GENERAL		97,00	71,00	168,00	91,69	28,06	28,06	119,74